

486
12-90 197

05-12-89.NK.SP6
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE
----- LA
DIRECTION GENERALE DE/FONCTION
PUBLIQUE
----- LA
DIRECTION DE GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 904829 du 5 Décembre 1990
/MTSS.DGFP.DGFCE.
portant versement, reclassement et
nomination de Madame BOUKAMBOU-
BEMBA née KIAMANGA KOUMBI (Josephine,
Sage-Femme Principale de 8° échelon
des cadres de la catégorie A, hierar-
chie II, des services sociaux (Santé
Publique)

Le Premier Ministre,

(/ISAS:

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979;
- (/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D et E (actuellement A, B, C et D) des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 65/50 du 16 Février 1965 fixant le statut commun des cadres administratifs de la Santé Publique;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement, notamment en son article 1er § 2;
- (/u le décret n° 73/443 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la R.P.C.
- (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/496 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
- (/u le décret n° 89/631 du 07 Août 1989 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 89/513 du 1er Septembre 1990 portant nomination des Membres du gouvernement ;
- (/u le décret n° 90/514 du 1er Septembre 1990 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement;
- (/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;
- (/u le décret n° 90/725 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives; (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- (/u l'arrêté 4130/MTPS/DGTFP.DFP/21011/22 du 27 Mai 1983 autorisant Madame BOUKAMBOU-BEMBA née KIAMANGA NKOUMBI Joséphine, Sage-Femme de 5° échelon à suivre un stage de formation aux Etats-Unis d'Amérique;
- (/u le décret 90/884 du 18-10-90 Organisant l'intérim du

Premier Ministre ;

..../...

promotion /u l'arrêté n° 5683/MTSSJ/DGFP/DGFP/DGPCE/S1 du 10 Septembre 1988 portant au titre de l'année 1987 de certaines Sage-Femmes Principales des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des services sociaux (Santé Publique) de la République Populaire du Congo, en tête: BANIENGUESSA Evélyne Marie Ange.

(/u le procès-verbal de la commission d'Hoc du 26 Mai 1986; /u la lettre n° 2628 /DGSP/DSAF/SP6 du 10 Octobre 1989 du Directeur Administratif et Financier à la Direction Générale de la Santé Publique, transmettant le dossier constitué par l'intéressée;

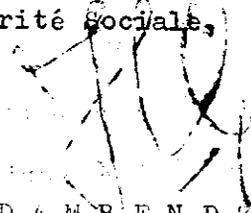
DECRETE

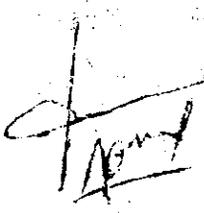
ARTICLE 1er.- en application des dispositions combinées des décrets n°s 65/50 du 16 Février 1965 et 75/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Madame BOUKAMBOU-DEMBA née KIALANGA-KOUMBI (Joséphine), Sage-Femme Principale de 8° échelon, indice 1280 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II, des services sociaux (Santé Publique) en service à la Direction Générale de la Santé Publique, titulaire du Diplôme de III° Cycle (option: Santé Publique et Nutrition dans le Développement) délivré par l'Institut d'Etude et de Développement Economique et Social (I.E.D.E.S) en France est versée dans les cadres Administratifs de la Santé Publique, reclassée à la catégorie A, hiérarchie I, et nommée par assimilation au grade d'ADMINISTRATEUR de SANTE de 6° échelon, indice 1400, Acc = Neant.

ARTICLE 2. le présent décret ~~qui~~ prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 10 Janvier 1989 date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage, et de la suite, pour compter du 1er Janvier 1990 ~~son~~ ~~enregistré public au JOEC et communiqué partout~~

Par Le Premier Ministre par intérim,
Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale,

Brazzaville, Le 5 Décembre 1990


Jeanne D A M B E N D Z E T.


Pierre M O U S S A.

- AMPLIATIONS
- CORPC.....1
 - DGFP/DGPCE.....3
 - DGFP/BST.....1
 - DEL.....3
 - DCF.....1
 - MOHS.....1
 - DGSI.....1
 - INTERESSEE.....1
 - DCSSLR.....3
 - SAC/BC.....2

